

PARCOURS PREPARATOIRE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – CONTENUS ET OBJECTIFS

DISCIPLINE : CORDES (933H REPARTIES SUR 3 ANS)

DOMINANTE : 150H

Le département cordes de l'ENM de Villeurbanne propose un parcours d'une durée de trois ans maximum plus ou moins une année selon les profils des étudiants. L'objectif principal est d'intégrer un établissement d'enseignement supérieur (Pôle supérieur, CNSM, CEFEDM, établissement d'enseignement supérieur étranger) en développant la pratique instrumentale par un parcours articulé autour des pratiques collectives et de la transversalité. Aussi, la discipline dominante (une heure/semaine) est agrémentée de passerelles vers d'autres esthétiques : initiation au violon baroque, travail avec l'enseignante de violoncelle baroque, contrebasse baroque etc.... Le travail avec l'accompagnateur du département représente au moins 15 heures/an et les étudiants participent régulièrement aux auditions, prestations publiques et masterclasses.

La formation comprend un travail individuel, régulier et approfondi avec les enseignants accompagnateurs pianistes et claveciniste. Elle prépare les étudiants à la construction de leur interprétation et à la prestation scénique à partir de l'approfondissement et de l'appropriation des œuvres avec piano (et clavecin) et /ou réduction orchestrale.

Les différents aspects du jeu d'ensemble sont abordés : compréhension et écoute globale d'une œuvre, analyse du conducteur, notions stylistiques, écoute polyphonique, accord, justesse, tempo (apprendre à le penser, le transmettre, le garder...), dialogue et jeu avec le partenaire, travail sur le texte et la prononciation, concentration, gestion de la situation de concert ...

CULTURE : 338H

La culture se décline au travers de la présence obligatoire à 12 conférences proposées par l'ENM et les étudiants doivent suivre le cours de 3e cycle de Formation Musicale ainsi que l'écriture, ou l'analyse ou le cours de Culture et médiation à raison de 2h/semaine pendant deux ans.

En parallèle, les étudiants sont amenés à travailler en collaboration avec le studio d'enregistrement : initiation à la prise de son (environ 3h/an), gestion des outils numériques (utilisation des réseaux, création de liens youtube, partage etc...) et sessions d'enregistrement (environ 5h/an).

PRATIQUES COLLECTIVES : 395H

Les pratiques collectives obligatoires sont : Orchestre symphonique et à cordes en deux sessions annuelles (environ 25, 30 heures/session) et musique de chambre sur deux années minimum (au moins une heure/semaine). Le contenu du cours de musique de chambre est défini par le professeur en collaboration avec les enseignants

(voir section musique de chambre), la pratique du quatuor à cordes est abordée ainsi que les formes habituelles de musique de chambre avec cordes (trios avec piano, quatuor avec piano, trios à cordes, quintettes à cordes etc...). Les étudiants travaillent également avec leurs enseignants eux-mêmes spécialistes de la musique de chambre.

Les étudiants sont aussi amenés à participer à d'autres projets dans toutes les esthétiques proposées à l'ENM, cette perspective ouvre le champ habituel des pratiques et est fortement liée à la culture de l'établissement.

INVENTION : 50H

L'invention va jalonner le parcours des étudiants selon plusieurs aspects : écriture/création de pièces, écriture de cadences et ornements dans le cadre des cours d'instruments et d'écriture. D'un autre côté, pratique de l'improvisation dans des esthétiques variées (musique ancienne, jazz, musiques traditionnelles etc...), et instrumentation (dans le cours de musique de chambre, environ 20h/an).

Cet aspect se développe dans le parcours de chaque étudiant selon ses besoins et manques : les enseignants en charge du parcours veillent à ces pratiques tout au long du cycle.

Les étudiants doivent aussi participer à un atelier dans une autre esthétique lors de leurs parcours (jazz, musiques actuelles, musiques traditionnelles).

MODALITES D'ENTREE EN PARCOURS PREPARATOIRE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

Epreuve dominante : Programme libre (des listes de morceaux peuvent être communiquées à titre indicatif sur le site de l'ENM) comportant deux pièces de style différents (durée max : 20 min)

Epreuve de culture : Commentaire d'écoute (15 min) avec mise en loge de 30 min. Les candidats doivent montrer leur capacité d'analyse et d'écoute mais peuvent aussi agrémenter leur commentaire de repiquages, thèmes joués à l'instrument, improvisation en lien avec la pièce etc...

Entretien avec le jury : présentation du candidat (rappel du parcours, motivations et projet professionnel : environ 5'), questions du jury portant sur l'ensemble des épreuves (environ 10').